AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0914
FR0000130809-FS0530

4 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2019, la société Lyxor International Asset Management SAS (17 cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mai 2019, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir, pour le compte desdits fonds, 43 589 977 actions SOCIETE GENERALE représentant 82 652 766 droits de vote, soit 5,40% du capital et 9,39% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 807 917 739 actions représentant 880 578 165 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.